



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 17 septembre 2015

Communiqué de presse

Fièvre catarrhale ovine (FCO) : Stéphane LE FOLL réunit les professionnels pour arrêter les modalités de gestion de la maladie et les mesures d'accompagnement des éleveurs

Suite à la tenue du CNOPSAV (Comité National d'Orientation de la Politique Sanitaire et Végétale) lundi 14 septembre et comme il l'avait annoncé le 11 septembre 2015 le Ministre a réuni ce matin les professionnels des filières d'élevage de ruminants pour arrêter les modalités de gestion de la maladie et les mesures d'accompagnement des éleveurs.

Cette réunion a permis de faire le point sur l'étendue de l'épizootie (cas déclarés et suspicions) et de rappeler les mesures de gestion mises en place depuis vendredi 11 septembre.

Sur la stratégie vaccinale à mettre en place, le Ministre après discussion a décidé que seraient vaccinés en priorité les animaux bovins, ovins et caprins destinés aux échanges européens et à l'export vers les pays tiers que ce soit à des fins d'engraissement ou de reproduction. A ce jour, 1,3 million de doses de vaccins sont d'ores et déjà disponibles ce qui permet de sécuriser la totalité des animaux devant quitter le territoire dans les 4 prochains mois. La vaccination démarrera dès la semaine prochaine.

Les négociations conduites par le Ministre et la Direction générale de l'Alimentation avec les pays importateurs tant européens qu'extra européens sont rassurantes quant aux exigences imposées aux opérateurs français dans ce nouveau contexte sanitaire. La réactivité de la France a été une condition du maintien de la confiance nécessaire aux relations commerciales.

S'agissant de l'accompagnement financier d'éleveurs déjà très impactés par des difficultés économiques préexistantes, le Ministre a rappelé que l'engagement de l'Etat serait sans faille. Ainsi, le Ministre a confirmé que le vaccin et l'acte de vaccination seraient intégralement pris en charge par l'Etat pour les animaux commercialisés hors de France pour lesquels la vaccination est obligatoire. Le Ministre a également indiqué que la compensation des pertes économiques^[1] serait traitée au sein des cellules d'urgence déjà en place pour gagner en rapidité d'instruction des dossiers et en lien avec le Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE).

^[1] la FCO est susceptible d'avoir des impacts économiques substantiels dans les élevages (mortalité d'animaux, pertes de production, dépréciation des animaux, coût d'immobilisation des animaux sur les exploitations...).

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr